

Racquinghem

Bulletin municipal n°49



2024

UNE ANNÉE PLEINE DE SPORT



Mairie

Tél : 03 21 95 43 90

Courriel : secretariat@mairie-racquinghem.fr

Internet : www.mairie-racquinghem.fr

Facebook : www.facebook.com/villederacquinghem



Ouverture du secrétariat au public

Période scolaire

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30
- Vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 17h
- Fermé le samedi

Période vacances

- Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 17h
- Fermée le samedi

Sommaire

P. 4 Finances

P. 5 Mot du Maire

P. 6 à 12 Album photos

P. 13 Le démarchage

P. 14 à 15 Les travaux

P. 16 à 19 Enfance et Jeunesse

P. 20 Associations

P. 22 à 25 DOSSIER SPECIAL

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

P. 26 à 29 Infos pratiques

P. 30 à 31 Agenda 2025

P. 31 État civil

Photos de couverture : Associations - ALSH

Impression : Imprimerie Hechter

Parc du Pilastre

62232 Vendin-les-Béthune

Edition annuelle : Année 2025



Infos Utiles



Mercredi : Collecte des déchets végétaux
(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Jeudi - semaines paires : Collecte du plastique et métaux

Vendredi : Collecte des ordures ménagères

Composteur : Déchets organiques

Vous pouvez faire une demande de composteur en appelant le numéro vert 0 800 676 053 (appel gratuit).

Apport volontaire : Verre - papiers cartons (bornes dans la commune)
Vêtements (benne près du terrain de foot)

Jeudi 27 Mars : Collecte des encombrants
(inscription en mairie 1 semaine avant obligatoire)

Déchèteries : 6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition : Aire sur la Lys, Arques, Lumbres, Longuenesse, Tatinghem et Dennebroeucq.

HORAIRES D'ETE

(de mi avril à mi octobre)

Du lundi

au samedi : 9h-18h30

HORAIRES D'HIVER

(de mi octobre à mi avril)

Du lundi

au vendredi : 9h-11h45 / 14h-17h30

Samedi : 9h-17h30

Numéros et adresses utiles :

Perception 1, Allée Honoré de Balzac - 62967 LONGUENESSE
Tél : 03 21 12 78 00

Service des eaux Veolia Agence de l'Audomarois -
314 Rue des Coquelicots Rue du Long Jardin
62500 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM
Tél : 09-69-36-72-61

EDF (urgence dépannage) Tél : 09-72-67-50-62

GDF (urgence dépannage) Tél : 0810-433-062

Urbanisme CAPSO - Service urbanisme - 4 Rue Albert Camus
62968 LONGUENESSE Tél : 03-74-18-20-00
Mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h

Gendarmerie - 17 Place Philippe d'Alsace - 62120 AIRE SUR LA LYS
Tél : 03-21-39-00-17

Pompiers - 18 Rue des Alliés - 62120 AIRE SUR LA LYS
Tél : 03-21-38-93-18

SAMU - 15 **SOS médecins** - 3624 **Urgence sociale** - 115

Pharmacies de garde - 3237

Enfance en danger - 119

si vous ne pouvez pas parler envoyez un sms au 114

SOS Harcèlement - 3020 **SOS violences conjugales** - 3919

Drogues Alcool Tabac Info Service - 113



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Pour cette nouvelle année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année.

Les années s'écoulent rapidement et l'année 2024 laisse déjà sa place à 2025. Le monde est en ébullition, notre planète souffre.

Certes, nous vivons actuellement dans un contexte difficile, où nous devons sans cesse nous rappeler que la paix est fragile et qu'elle nécessite une vigilance constante, en attestent les conflits internationaux qui secouent le monde aujourd'hui. Il est cependant important de garder le cap et de rester optimiste.

Au travers des Jeux olympiques et paralympiques, le sport vecteur de paix, d'inclusion et d'espoir pour un monde meilleur en a été l'occasion cet été partout en France, avec des rassemblements festifs autour de sportifs et spectateurs de toutes nationalités.

En découvrant le bulletin municipal vous pourrez constater que même si la hausse de l'inflation et du coût de l'énergie ne nous permettent pas d'augmenter nos recettes, nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités financières et, sans alourdir la pression fiscale.

De nombreux temps forts ont rythmé l'année 2024 : classe de neige, tir fédéral du tir à l'arc, centre aéré, 14 juillet, fête communale, journée des associations, repas des aînés.... Ces moments de solidarité, de mémoire et de festivités nous rappellent l'importance de l'histoire qui nous unit, et la joie d'être ensemble.



Au programme des travaux 2025 :

- l'aménagement et la sécurisation de la RD 190, en collaboration avec la CAPSO, le Conseil Départemental et la commune de Wardrecques (liés à l'octroi de subventions),
- le renforcement de la signalétique et la réparation d'avaloirs de la RD 943,
- l'aménagement piétonnier dans le haut de la rue des Peupliers,
- le renforcement de la défense incendie avec l'installation de plusieurs poteaux et d'une citerne,
- la poursuite d'actions permettant de réduire la facture énergétique de nos bâtiments.

Dès à présent, je vous invite à la cérémonie des vœux de la commune le vendredi 10 janvier 2025 à la salle Jean Lefebvre.

Vous pouvez compter sur mon investissement, celui de l'équipe municipale, et des agents municipaux, chaque jour, au service de notre collectif.

Belle et heureuse année 2025.

Votre Maire,
Jean-Luc DEMAIRE

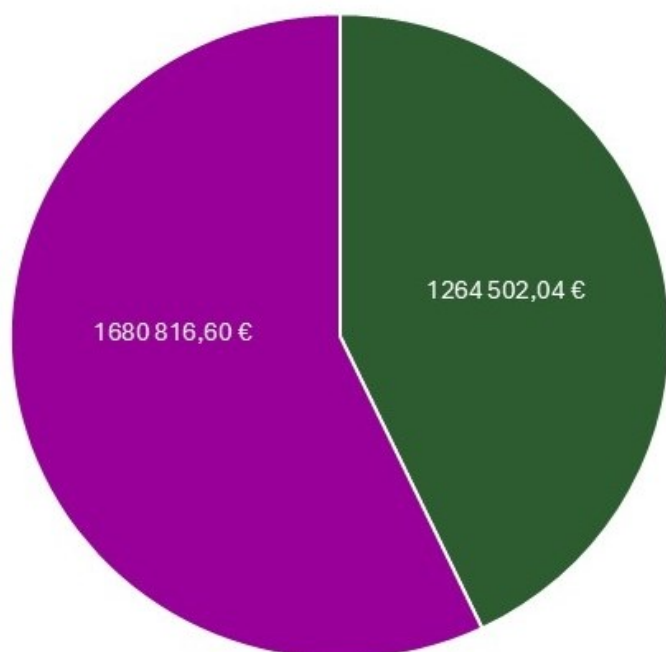


BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

REPARTITION DES RECETTES ET DEPENSES

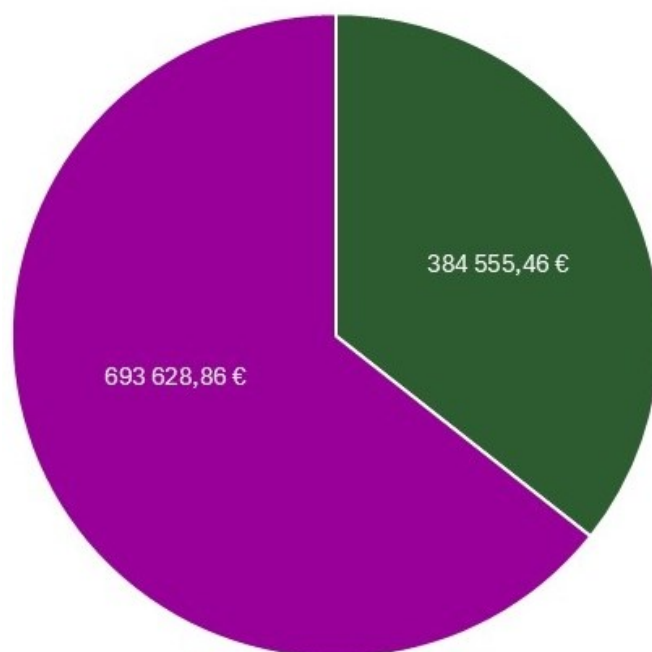
La clôture des comptes ayant lieu en début d'année, après la parution du bulletin municipal, nous vous présentons les dépenses réalisées et les recettes perçues pour l'année 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



■ Recettes ■ Dépenses

SECTION D'INVESTISSEMENT



■ Recettes ■ Dépenses

Résultat de clôture 416 314,56 € - Excédent de financement 309 073,40 €.

Reste à réaliser Dépenses 24 613,23 € Excédent de financement 292 626,92 €.

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante :

Dépenses de fonctionnement :

- les frais de personnel,
- les intérêts de la dette,
- les subventions aux associations,
- les charges diverses nécessaires au fonctionnement des services communaux

Recettes de fonctionnement :

- les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties),
- les différentes dotations,
- les droits de mutation perçus à chaque achat / vente de biens immobiliers sur le territoire de la commune.
- les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Dépenses d'investissements :

- les travaux neufs,
- les grosses réparations,
- les acquisitions de terrains et d'immeubles,
- le remboursement du capital des emprunts.

Recettes d'investissements :

- les subventions d'investissement,
- les fonds de concours à recevoir,
- les ventes de terrains et d'immeubles,
- les taxes d'aménagements, perçues sur les nouvelles constructions,
- les emprunts,
- les reversements du fond de compensation de la TVA, dont le niveau dépend des investissements faits l'année précédente,
- l'autofinancement.



Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **16 janvier 2025**.

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur, recruté par la commune (photo ci-jointe), passera vous remettre une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier, contactez la mairie au 03-21-95-43-90.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.



Jeanine, Bernadette, Aurore et Laurence seront les agents recenseurs de notre commune.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter les services de la mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site

[le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

ALBUM PHOTOS



De décembre 2023 à novembre 2024....



Soirée des associations



Repas du Téléthon



Distribution des colis de Noël aux aînés par les élus



Passage du Père Noël dans les rues du village



Spectacle de Noël des écoles



Noël des écoles : distribution des chocolats



ALBUM PHOTOS



Remise du chèque au Téléthon



Classe de neige des élèves de CM1 et CM2



Petit déjeuner du retour de classe de neige offert par la municipalité



Brocante du Comité des Fêtes



Concours de chants



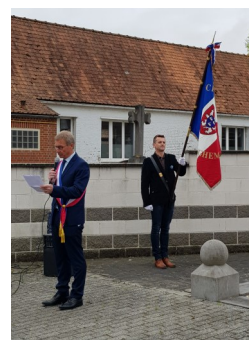
Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes



Remise du chèque de l'OCCE 62 pour la classe de neige (3558.24€)



Parcours du cœur



Cérémonie du 8 mai



Brocante Quartier Sapins-Genêts



Fête de l'école - animations organisées par l'AIPE



Fête de l'école - remise des prix par le conseil municipal



Fête de l'école - spectacle des enfants



Fête du 14 juillet



Fête du 14 juillet



Ducasse du Pont d'Asquin



Accueil des nouveaux arrivants



Fête du village - Rando découverte



Fête du village : brocante, journée de pêche et après-midi pétanque



Fête du village : spectacle, défilé de vélos fleuris et distribution des tickets de manège aux enfants de l'école par le conseil municipal

Les Racq'Olympiades



Pas-de-Calais
Le Département



Journée des associations



Repas des aînés



Le Truck Soliha à Racquinghem



Halloween Comité des Fêtes



Cérémonies du 11 novembre : dépôt de gerbe, remise des diplômes des médailles du travail et des maisons fleuries

La mairie encadre le démarchage à domicile

Face aux démarchages abusifs, la ville agit pour maîtriser cette pratique commerciale.

Comment agir contre le démarchage ?

Face au démarchage de plus en plus fréquent, la municipalité a décidé, ne pouvant pas légalement l'interdire, d'encadrer cette pratique conformément à la législation

française. Ainsi, tout démarcheur devra désormais se présenter à la mairie et remplir un formulaire déclaratif. Les entreprises non déclarées seront considérées comme pratiquant du démarchage abusif. La liste des démarcheurs déclarés sera régulièrement mise à jour et disponible à la consultation en mairie.

Les bons gestes

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques **bons réflexes** :

- Si vous le pouvez, **vérifiez le nombre de personnes présentes** avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la **présentation d'une carte professionnelle**.
- Ne **signez rien avant d'avoir le devis en main**.
- Ne **versez pas d'argent, ne signez pas de chèque**, surtout **antidaté**.
- En cas de doute, proposez d'**appeler l'organisme professionnel** auquel est rattaché le démarcheur.

Pour limiter ces visites, c'est vous, habitants, qui pouvez agir. Vous pouvez mettre le visuel « Stop Démarchage » (ci-contre) sur votre porte ou boîte aux lettres, ce qui manifesterà votre désaccord. En cas de non respect de cette volonté, vous pourrez contacter la gendarmerie qui pourra sanctionner l'infraction. Restez vigilants et n'hésitez pas à agir pour votre tranquillité.



Et le démarchage téléphonique ?

Encadrement du démarchage téléphonique

La loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux renforce les obligations des professionnels en matière d'information des consommateurs, et alourdit les sanctions.

L'article L223-1 du code de la consommation interdit en particulier toute prospection commerciale de consommateurs par des professionnels, par voie téléphonique, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation

de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'**économies d'énergie** ou de la **production d'énergies renouvelables**, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours.

Depuis le 1er mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures (c'est le fuseau horaire du consommateur qui est pris en compte). Il est interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés. Ces horaires ont été déterminés dans le décret n° 2022-1313 du 13 octobre 2022.

Comment vous inscrire sur Bloctel, la liste anti-démarchage ?

Vous êtes résidents sur le territoire français et vous ne souhaitez pas recevoir des appels de prospection commerciale ? Alors vous pouvez inscrire gratuitement votre numéro de téléphone fixe et portable sur le site www.bloctel.gouv.fr

Les consommateurs qui s'inscrivent sur cette liste ne doivent plus recevoir d'appels commerciaux des entreprises avec lesquelles ils ne sont pas liés par contrat.

Le dispositif « 33 700 » : contre les SMS indésirables

Suite à la réception de SMS indésirables, vous pouvez les signaler grâce au dispositif « 33 700 ».

Pour procéder au signalement, vous devez transférer le message indésirable par SMS au 33 700 ou via le site 33700.fr

Les signalements sont ensuite transmis à l'opérateur des SMS, ainsi qu'au vôtre. Ces opérateurs traiteront les SMS signalés afin de mettre en œuvre des actions à l'encontre de l'émetteur des SMS.



Église : Réparation du plafond à l'entrée.
Passage en éclairage LED.
Remplacement des pierres qui s'effritent et qui risquent de tomber.
Pose de panneaux isolants et remise en état de la sacristie.



Maisons en location près de l'école :
Pose d'une nouvelle toiture, isolée.
Remplacement des gouttières.



Abribus rue de Cassel :
Démolition et pose d'un nouvel abri, l'ancien étant vétuste.



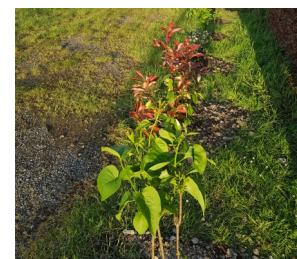
École : Isolation des plafonds, remplacement des dalles et passage en éclairage LED.
Remplacement des rideaux de l'ensemble des classes.
Pose d'une barrière et de grillage pour sécuriser l'école.



Salle Jean Lefebvre : Remplacement de la totalité des tuiles au dessus des sanitaires.
Pose d'un nouveau plancher sur la scène.



Aménagement paysagé : Plantations devant la mairie et au terrain de pétanque.



Cimetière : Pose de nouvelles cavurnes.



Local de l'étang de pêche : Remise en état suite aux inondations et à la tempête.



Création d'un nouveau chemin piétonnier sécurisé qui part de la rue de la Pierre jusqu'à la rue de Roquette en passant par le nouveau quartier des Centaurées, l'impasse Candaes et le quartier du pré des Bruyères. Ce chemin est également apprécié des marcheurs et des promeneurs. Il sécurise l'accès des piétons à l'école.

Rue de Coubronne : Décaissage et pose d'un nouvel enrobé.



Prévention inondation : Curage et entretien des fossés par la CAPSO et la commune.

Réfection des réseaux eaux usées et eaux potables par la CAPSO



Autres travaux : réparation des nids de poule avec de l'enrobé, réfection du marquage au sol, remplacement des buts de foot et de luminaires rue de Roquette.



LA PETITE ENFANCE

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AVANT LA SCOLARITE

⇒ Vous avez un enfant de moins de 4 ans et vous recherchez un mode d'accueil, la CAPSO met à votre disposition **7 structures d'accueil** et vous propose dans ses structures collectives un accueil à l'heure, la demi-journée ou la journée de façon régulière ou occasionnelle.

Retrouvez la liste des établissements sur notre site internet dans la rubrique Enfance et Jeunesse, services petite enfance de la CAPSO.

⇒ Le **Relais Petite Enfance (RPE)** d'Aire sur la lys dont dépend notre commune, vous donne toutes les informations qui vous seront utiles :

- Pour rechercher un mode d'accueil
- Pour votre statut de parent-employeur : le contrat d'accueil, le contrat de travail et le calcul de la mensualisation...
- Les déclarations à Pajemploi, les aides financières...

Permanence à Racquinghem en mairie : Jeudi : 13h30 –17h

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

Contact : 03-74-18-21-03 / 06-88-03-25-99 / 06-48-50-16-30 / rpe-airesurlalys@ca-pso.fr

Il organise aussi des ateliers d'animation et d'éveil destinés aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et/ou garde à domicile .

Les animations à Racquinghem ont lieu Salle Jean Lefebvre

Tous les jeudis de 9h30 à 11h30

⇒ Les **Assistantes maternelles**

Madame RUGUET Nathalie	4 allée du Muguet	03.21.95.62.09 / 06.21.15.63.24
Madame PLOCKYN Stéphanie	44 Rue des Sapins	06.99.18.54.12
Madame MERLIN Elodie	147 Rue de Roquetoire	06.23.01.63.83
Madame LHEUREUX Nathalie	5 Rue de Picardie	07.71.62.30.72
Madame KNITTEL Carole	179 Rue de Roquetoire	06.33.22.41.58
Madame JOLY Sandrine	150 A Rue de Roquetoire	03.21.12.68.96 / 06.22.45.54.22
Madame ITSWEIRE Sabrina	1 Rue des Centaurées	06.71.34.12.24
Madame GUILMAIN Maïté	34 Rue de Roquetoire	06.17.28.06.39
Madame GUILLE Isabelle	36 A Rue des Bruyères	06.83.85.75.25
Madame FILBIEN Florence	8 Allée des Marronniers	06.45.54.78.66
Madame DUCATEZ Nathalie	10 Rue des Merles	03.21.95.23.77 / 06.78.26.66.36
Madame DOISE Malvina	25 Rue de la Pierre	06.78.70.84.01
Madame CLETON Hélène	15 Rue des Flamands	06.19.53.00.62
Madame CADIX Hélène	67 Rue de Roquetoire	06.08.96.57.10
Madame BLOT Elodie	16 Rue des Sapins	06.87.43.91.45
Madame BAUDUIN Astrid	17 Rue des Peupliers	03.21.39.87.52

CONSULTATION PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais organise des consultations d'enfants sur tout le territoire.

La commune de Racquinghem bénéficie de ce service gratuit ouvert aux enfants de 0 à 6 ans

le 4^{ème} vendredi matin de chaque mois de 9h30 à 11h Salle Jean Lefebvre

Inscription et prise de RDV en ligne sur www.rdv-solidarites.fr

Pour toutes autres informations, contacter : *Maison du Département de l'Audomarois, 03.21.38.11.25*

ATTENTION : la consultation est pour le moment interrompue et remplacée par un atelier d'éveil de 9h30 à 10h30, tous les 4èmes vendredis de chaque mois.

L'ÉCOLE « Les Landes » se situe Rue des Bruyères. Elle accueille les enfants de la maternelle au CM2.

Le directeur est Monsieur Olivier BULTEL. Contact : 03-21-12-20-90.

CANTINE - GARDERIE - TRANSPORT SCOLAIRE

Les réservations se font **directement en ligne** →

sur le portail « BL Enfance » après avoir complété un dossier d'inscription.

La garderie est ouverte dès 7h le matin et ferme à 18h45 le soir.

Tarifs rentrée 2025 consultables sur notre site internet.



LES ANIMATIONS

Année scolaire 2023-2024, année olympique en maternelle.

Nous avons organisé les olympiades en collaboration avec les classes de MS, PS-MS et TPS-PS. Avec un superbe soleil au rendez-vous pendant nos différentes activités, nous avons pu participer à plusieurs ateliers dans la cour de l'école élémentaire. Ensuite, un petit goûter pour reprendre des forces !



La remise des prix et la fête de l'école

Tous les élèves de l'école ont reçu la visite de Monsieur le Maire et de son conseil municipal le vendredi 28 juin 2024 au matin.

Petits et grands ont tous reçu un livre offert par la municipalité les récompensant pour leur année scolaire.

Dès la fin d'après-midi, place à la fête de l'école !

Après la kermesse organisée par l'AIPE et entre plusieurs danses orchestrées par les enseignantes et leurs élèves, ce fut au tour des CM2, futurs collégiens, d'être mis à l'honneur en se voyant offrir un bon d'achat dans une librairie audomaroise.

Après le spectacle, tous ont pu profiter d'un bon repas et d'une soirée animée : enseignants, bénévoles, parents et enfants ont pu danser sur les musiques actuelles.



ENFANCE - JEUNESSE

La classe de neige

Les élèves de CM1 et de CM2 se sont rendus début janvier une semaine dans la vallée d'Arves en Savoie pour découvrir un autre milieu : celui des Alpes et de la montagne.

C'est au chalet « La Pierre aux Fées » à Albiez-Montrond qu'ils ont logé et goûté aux spécialités savoyardes.

Tout d'abord, ils ont pu s'adonner aux joies de la neige et de la glisse en pratiquant journallement le ski alpin. Ils ont également été initiés à la luge et à la randonnée en raquettes.

Ensuite, ils ont pu visiter le Musée d'Antan, le Musée Opinel et la fromagerie de la Vallée d'Arves.

Enfin, en veillées, ils ont rencontré un authentique conteur savoyard, une journaliste animalière ainsi qu'un cristallier et participé à des jeux musicaux, des jeux de société et même une boom.

Le carnet de voyage que les élèves ont rempli et illustré pendant les temps de classe a permis de garder une trace de leur séjour et certainement contribué à garder tous ces bons souvenirs en tête.

Au retour, Monsieur le Maire, ses adjoints, des employés communaux et les familles attendaient avec impatience le retour du groupe qui a bénéficié d'un petit déjeuner offert par la Municipalité.

C'est peut-être avec crainte que certains avaient quitté papa et maman, mais c'est surtout avec le sourire qu'ils sont revenus !

Ce fut un voyage qui a permis aux enfants de grandir et de s'épanouir !

MERCI à la municipalité et à l'AIPE qui ont aidé financièrement les familles !



Le cross



Le permis piéton



LE CENTRE AERE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) fonctionne dans les locaux scolaires pendant les petites et grandes vacances (sauf pendant les vacances de Noël) de 9h30 à 17h30 repas et goûter compris. Une garderie fonctionne chaque jour : matin (7h30-9h30) et soir (17h30-19h).

Les dossiers d'inscription sont à retirer en Mairie ou téléchargeables sur le site internet. Ils sont valables pour une année scolaire.

Les réservations se font **directement en ligne** sur le portail « BL Enfance » avant chaque période de vacances. Un acompte par semaine et par enfant sera à déposer en mairie. Le solde est facturé à la fin du centre (paiements acceptés : ANCV, chèque et carte bleue). Tarifs consultables sur notre site internet.



Les ateliers créatifs



Les grands jeux



Match olympique de handball



Les rencontres avec des athlètes



Entraînement de la Malaisie en badminton pour les JO



Les Journées à thème



Nettoyons la nature



Grand jeu de construction

RENDEZ-VOUS EN 2025 POUR LES **35** ANNIVERSARY DE L'ALSH





FOCUS SUR 2 MANIFESTATIONS

QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE ...

Le week-end des 20 et 21 juillet, plus de 350 archers se sont rencontrés sur le complexe sportif de la commune pour les rencontres fédérales de tir à l'arc sur perche verticale. Cette belle

manifestation a été organisée de main de maître par Dominique Maquaire le président de la société ST Luc de tir à l'arc sur perche et son équipe de bénévoles, avec le concours de

la municipalité pour l'aide au financement et la mise en place de ces 2 jours, ainsi que la participation de la CAPSO et du département du Pas de Calais.



Le samedi 28 septembre s'est déroulé la 2^{ème} journée des associations sportives de la commune. Cette journée a été l'occasion pour les dirigeants et

membres des associations présentes de faire découvrir ou redécouvrir leurs activités sportives. De nombreux échanges sportifs et conviviaux entre les

différentes associations ont permis de faire de cette journée une réussite. Une tombola a clôturé cette belle journée.



Les Associations Sportives et de Loisirs

SPORTIVES		
BOULE RACQUINGHEMOISE	Philippe SEISEN	06-47-26-03-89
CLAN DARTS (Fléchettes)	Nicolas DUCHATEAU	06-08-09-32-10
CLUB CANIN	Francis CASTELAIN	03-21-95-15-03
CYCLO CLUB	Dany HURTREL	07-82-63-10-34
EXPRESS&DANCE	Pauline GRIOCHE	06-73-88-68-73
GYM DETENTE	Marilyne DEFRANCE	07-49-43-81-84
J.S.R.	Stephen MARQUILLIE	07-55-85-25-64
JUDO CLUB	Nicolas KEURINCK	06-89-78-18-93
KARATE	Alain BAUDUIN	03-21-95-20-34
LION'S DARTS (Fléchettes)	Karine DEBLOCK	06-66-99-46-97
PÊCHE	Frédéric POCHET	06-59-00-96-66
Rythme & Danse avec YO PI (danse de salon)	Yohann LAHAYE	06-85-83-62-77
TENNIS	Fabrice RAMBOUR	03-21-95-81-07
TIR A L'ARC (Société Saint-Luc)	Dominique MAQUAIRE	06-61-04-14-07
TIR A LA CARABINE	Camille BLOT	07-85-92-91-20
LOISIRS		
AEP ST LOUIS	Francine CAINNE	03-21-93-72-68
A L'ASSO DES COULEURS	Elisabeth VERBEKE	03-21-93-30-70
AIPE Les Landes	Sabrina DELORRIER	06-83-44-23-29
BIEN VIVRE AUX BRUYERES	Benoit CLERMONT	
CLUB JOIE DE VIVRE	Gilbert CUEGNET	06-31-29-44-78
COMITE DES FÊTES	José HANNOTEL	07-86-06-44-54
COUTURE	Paulette ANSEL	03-21-93-61-47
DECLIC PHOTO	Michel BARBIER	03-28-43-27-47
FM TEAM FAMILY (Rallye)	Franck BODDAERT	06-22-21-59-66
L'HIRONDELLE (Société de Chasse)	Philippe LEFEBVRE	/
LA FORCE DE VAINCRE	Jonathan QUEVAL	07-70-72-56-04
LE CHŒUR DE NOTRE DAME	Marco GERMAIN	07-78-07-42-46
LES BRUYERES (Société de Chasse)	Jean-Marc ERCKELBOUDT	03-21-95-62-94
VERO & ISA CREATIONS	Isabelle GAMBLIN	06-63-61-52-48

Brûler ses déchets verts ? c'est interdit



Les feux « dits de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction sur l'ensemble du territoire régional. Le brûlage des déchets verts produits par les ménages (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles, etc.) est interdit par les règlements sanitaires départementaux. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.

"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie".

Tondre sa pelouse : oui, mais pas n'importe quand !



Tontes = Nuisances sonores

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du

voisinage », article R. 1334-31 du Code de la santé publique.

Le bruit causé par la tonte d'une pelouse peut être source de nuisances pour le voisinage, notamment lorsque celle-ci s'effectue tôt le matin, tard le soir ou lors des heures de repas.

Il revient donc à chacun de privilégier des horaires de tontes qui permettent de vivre en bon voisinage.

Même si aucun arrêté municipal ne réglemente le bruit dans la commune, nous vous invitons à respecter les horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 20 h,
- Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h.

Quelques règles de jardinage

Le jardinage est pour certains plus qu'une occupation, c'est un vrai plaisir. Pourtant il arrive que les végétaux créent un conflit avec les voisins. L'occupant du jardin doit nécessairement entretenir et tailler les végétaux qui pourraient « déborder » sur la voie publique ou chez le voisin. Les terrains non entretenus peuvent devenir une véritable nuisance pour le voisinage : pousse de chardons et dispersion de leurs graines aux alentours.

L' échardonnage est obligatoire **avant le 14 juillet.**

Nous demandons à chacun de procéder au nettoyage des parcelles qui pourraient contaminer les parcelles voisines.

Les articles L. 2212-2 et L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent le maire à adresser aux propriétaires une mise en demeure de défrichage, de nettoyage du terrain ou d'abandon de déchets.

Sachez enfin que votre voisin peut exiger que vous coupez les branches de votre arbre qui dépassent sur sa propriété et ce, quelle qu'en soit sa hauteur, qui s'étendent chez le voisin.

• **Respect des plantations**

Entre deux propriétés privées le Code Civil impose une distance de 50 centimètres pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur et une distance de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2 mètres.

L'élagage des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé. On peut contraindre son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

Mieux vivre ensemble

Entretien des trottoirs

Il revient à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) d'apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques, en nettoyant et en balayant les trottoirs et caniveaux devant chez lui. De même, les riverains sont tenus de nettoyer (mauvaises herbes, papiers, ...) le trottoir longeant leur habitation.

Quand de la neige ou du verglas restent sur le trottoir devant une maison individuelle, c'est à l'occupant de cette maison de le nettoyer pour éviter les mauvaises chutes. L'absence d'entretien peut engager la responsabilité en cas d'accident devant chez soi, telle que la chute d'un piéton par exemple.



Quelques gestes citoyens pour bien vivre ensemble et économiser les ressources :

• Composter ses biodéchets

Pour le bien-être de la planète, et pour notre porte-monnaie, la réduction des déchets s'impose à nous et le compostage est encouragé : sur notre territoire, ce sont 69 kg de biodéchets produits par personne et par an, soit 29 % des ordures ménagères (voir Terre d'Agglo de novembre p12 à 17).

A Racquinghem, encouragés par la commission environnement, de nombreux foyers se sont équipés de composteurs. Pour les foyers non équipés, la CAPSO propose d'installer dans le jardin un composteur pour la somme de 15 euros.

Comment faire ?

⇒ Contacter gratuitement le service collecte au **0 800 676 053**

⇒ Faire une demande sur le site www.ca-pso.fr/quotidien/dechets

Un rendez-vous vous sera proposé. Le jour de la livraison, vous recevrez un ou deux composteur(s) accompagné(s) du bio-seau, de la tige aérateurice et du guide du compostage.

• Récupérer son eau de pluie

La CAPSO propose à tous ses habitants, une aide en chèque HAPPY KdO pour l'acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux de pluie et d'économie de la ressource.

<https://www.ca-pso.fr/eau/aide-cuve-recuperation-eau/>

Comment faire ?

- ⇒ S'adresser à un professionnel implanté sur le territoire (pas d'achat internet, ni occasion)
- ⇒ Transmettre la demande de subvention dans les deux mois après l'achat (dossier téléchargeable ou à retirer à la CAPSO)
- ⇒ Limité à une cuve par habitation (et ses accessoires)

Remboursement effectué sur présentation d'une copie de la facture d'achat uniquement, **jusqu'à 80 € pour l'achat d'une cuve de 300 litres et moins et jusqu'à 100 € pour l'achat d'une cuve de plus de 300 litres.**

Le dispositif est en place jusqu'au 31 décembre 2024, dans la limite de l'enveloppe disponible. Il sera vraisemblablement reconduit jusqu'en 2026, alors, n'attendons plus !

La commission environnement vous encourage également à pratiquer les gestes citoyens

- **de respect du voisinage**, tels qu'éviter les tontes de gazon le dimanche, éviter les feux dans le jardin...
- **de tri et apport volontaire** des papiers et cartons ainsi que le verre, en déposant uniquement dans la benne correspondant et non à ses pieds.

Vous trouverez en page 29 de ce bulletin, les lieux d'implantation des différentes bennes dans la commune et sur le calendrier CAPSO 2025 un résumé des bonnes pratiques de tri.

Dépôt sauvage



Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est l'abandon de déchets par une ou plusieurs personnes, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public.

⇒ La lutte contre les dépôts sauvages

Le maire détient différents pouvoirs de police administrative et judiciaire lui permettant de faire cesser et de sanctionner les atteintes à la salubrité, la sûreté et la sécurité publique, ainsi que les atteintes à l'environnement liées à l'abandon ou aux dépôts illégaux de déchets.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire : **l'amende est de 135 €.**

Mégots de cigarettes

RACQUINGHEM, VILLE PROPRE

INCIVILITÉS
ça suffit !



STOP
aux mégots
jetés sur
la voie publique



Je suis **responsable**
de mon environnement



**JE JETTE MON MÉGOT
DANS UNE POUBELLE**

4 300 milliards de mégots de cigarettes sont jetés au sol chaque année dans le monde, soit près de 12 milliards par jour. Pour la France entière, le poids des mégots jetés ou écrasés par terre représente près de 25 000 tonnes par an.

Temps de décomposition d'un mégot de cigarette : 12 ans !

Un seul mégot a la capacité de polluer 500 litres d'eau.

Des expérimentations ont montré que dans un litre d'eau, il fallait moins de 96 heures à un mégot pour tuer la moitié des poissons exposés.

Parallèlement à son impact sur les sols et sur les ressources en eau, on peut enfin souligner le **risque incendie** que représente le mégot dans des zones naturelles sensibles, notamment en été. 30 % des départs de feux constatés dans les Bouches-du-Rhône sont ainsi imputés à des promeneurs qui éteignent mal leurs mégots et à des automobilistes qui s'en débarrassent en le jetant par la fenêtre de leur véhicule.

Il est interdit de jeter son mégot sur la voie publique. Ce geste est sanctionné d'une amende de 135€ partout en France.

Les aboiements intempestifs

Les aboiements de nos animaux sont de nature à troubler la quiétude du voisinage par leur intensité, leur répétition et leur durée.

Un simple constat auditif d'un agent assermenté visé par la loi (ex : gendarmerie) peut, à tout moment, mettre

en évidence les infractions en matière de nuisances sonores. L'amende pénale qui peut en résulter relève des contraventions de 3^{ème} classe (450 €) conformément à l'article R. 1337-7 du Code de la Santé Publique.

Déjections canines

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les riverains. Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune.

Adoptez le bon réflexe, adoptez le comportement citoyen ! Avant de sortir vous promener avec votre animal de compagnie, prenez l'habitude de glisser dans votre poche deux ou trois sacs pour ramasser les déjections.

Le prix de l'amende en cas d'infraction s'élève à 68€, ça fait cher la commission !



Respectez le stationnement et la vitesse !

La limitation de vitesse : respectez-la...

Le stationnement, quelques rappels :

Le stationnement est dangereux (- 3 points...) à proximité des intersections, virages, sommets de côtes.

Le stationnement est gênant (contravention de 2^{ème} classe) :

- sur les trottoirs, passages piétons, pistes cyclables, les arrêts de bus ;
- devant les entrées carrossables des immeubles, y compris pour le propriétaire ;
- à proximité des panneaux de signalisation routière ;
- au droit des bouches d'incendie ;
- sur les emplacements réservés aux véhicules arborant un macaron GIG ou GIC ;
- en double file ;
- et aussi, dans le couloir menant au groupe scolaire, réservé exclusivement au bus. Un parking est prévu pour le stationnement.



Respectez les encadrements de stationnement (surtout rue des Bruyères).

Le civisme, c'est l'affaire de tous !

MIEUX VIVRE ENSEMBLE



La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie. Il nous appartient de faire que notre village nous soit agréable et où il y fait bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier et favoriser ainsi le bien vivre ensemble !

La municipalité vous remercie pour votre civisme.

BIBLIOTHEQUE ET BOÎTE A LIRE

La bibliothèque est située à côté de l'école au bout de la rue des Bruyères.

Elle est ouverte les lundis, mercredis et vendredis. Les horaires sont consultables sur le site internet de la commune.

L'accès est **gratuit** pour tous les habitants de la CAPSO.

Notre bibliothèque fait partie du réseau des 30 bibliothèques du territoire. Vous pouvez vous connecter sur le portail BAPSO

<https://www.bibliotheque-agglo-stomer.fr/>

et réserver jusqu'à 6 ouvrages (3 documents possibles par la navette, hors nouveautés).

Bonne nouvelle ! Pour son 1^{er} anniversaire, la

navette passe la seconde : depuis octobre 2024, la navette ne circule plus une mais **DEUX FOIS PAR SEMAINE** sur le réseau : le mercredi les livres sont récupérés en bibliothèque, et le VENDREDI, ils sont à votre disposition à Racquinghem ! Vous êtes avertis de leur arrivée. *Les bénévoles peuvent aussi réserver pour vous lors des permanences.*

Autre bonne nouvelle, une seconde **boîte à lire** est installée au carrefour des Bruyères. Avec celle de la mairie, elles constituent une petite bibliothèque de rue en libre accès (dépôt et prêt). Ces boîtes nous appartiennent, elles permettent de faire circuler nos livres préférés !

Bonne lecture à chacun.e !

LOCATIONS DE SALLE

La commune dispose de 2 salles à louer et de 3 tentes de réception.

La salle communale se loue uniquement le midi.

Les tarifs sont consultables sur notre site internet.



LE CCAS

Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS se mobilise principalement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires et énergies)

Il est présidé par le maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Il se réunit 1 fois par trimestre.

AIDE A L'EMPLOI

Rédiger un CV et une lettre de motivation pour une candidature pertinente, se préparer pour réussir avec succès les entretiens d'embauche sont des défis parfois difficiles à relever.

Alors, nous vous proposons de dynamiser votre candidature en vous préparant à ces objectifs.

Contactez-nous pour un rendez-vous à l'adresse mail suivante

racquinghemaidearecrutement@gmail.com

Pour les personnes ne disposant pas d'adresse mail, merci de laisser vos coordonnées en mairie.

AIDE AUX PERSONNES VULNERABLES



Personnes isolées ou sans famille proche, une aide aux courses, médicaments ou autre est possible en contactant les services de la mairie qui mettront tout en œuvre pour vous apporter le soutien nécessaire.

Alors n'hésitez pas, appelez-nous au 03-21-95-43-90.

LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

La société "**Yanni'Cuisine**" assure le service de portage de repas à domicile.

YANNI'CUISINE. ZI LIEU DIT LE GRE 62380 WAVRANS SUR L'AA.

Téléphone : 03 21 95 64 47 / 06 32 98 94 92.

Mail : contact@yannicuisine.fr

Ce service est ouvert à tous.

Vous pouvez passer commande par téléphone (délai de mise en route d'une prestation, entre 24 et 48 heures) ou directement auprès du livreur pour les personnes habituées.

La livraison s'effectue tous les jours du lundi au samedi de 8h à 12h ; les repas du dimanche sont livrés le samedi.

Prestations proposées (deux formules au choix) :

- Entrée + plat + dessert : 10.75 € livrés
- Entrée + plat + dessert + potage + fromage : 11.00 € livrés.

DEFIBRILLATEURS

Sauver des vies à la portée de tous

La ville est équipée de 4 défibrillateurs :

le **premier** a été placé en façade de la **mairie**,
le **second** dans le hall de la **salle Jean Lefebvre**,
le **troisième** au **groupe scolaire « Les Landes »**,
le **quatrième** au **Club Canin**.

Vous êtes témoin d'un malaise cardiaque... que faire ?

1. Appelez les secours en composant le 15 ou 18.

Ne raccrochez pas, les secours sont en route.

2. Laissez-vous guider par les secours au téléphone sur les premiers gestes à faire.

Demandez à un passant d'aller chercher le plus vite possible un défibrillateur. (Voir liste des implantations ci-dessus).

3. Ouvrez le boîtier du défibrillateur et laissez-vous guider par les consignes vocales de l'appareil.

C'est simple et facile !

4. Attendez près de la victime l'arrivée des secours





NOUVEAUTE !! Borne « Le relais »



Une borne de récupération de textile a été installée près du terrain de football.

Pourquoi donner ?

Faites un geste écologique et solidaire en triant vos armoires !

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

En donnant vos vêtements – mais aussi chaussures, linge de maison, petite maroquinerie au Relais, faites un petit geste pour une grande cause ; chaque sac compte ! Vous participez à la protection de l'environnement : les textiles collectés par le Relais – près de 90 000 tonnes en 2012 – sont valorisés à 90 % et sont autant de tonnages qui ne finissent pas à la décharge ou ne sont pas incinérés. Et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

Comment donner ?

Adoptez les bons réflexes !

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).



Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisissés ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets.

Que deviennent vos dons ?

Une valorisation de vos vêtements à 97%

Grâce à vos dons, le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France. Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité.



*La seconde
vie des
textiles
au Relais*

Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les [boutiques Ding Fring](#) du Relais ou destinés à l'export.

• Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.

• La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

Au Relais, chaque centime généré est réinvesti à des fins de lutte contre l'exclusion.

En développant l'activité textile et en prenant en charge toute la filière – la collecte, le tri, la valorisation –, le Relais crée des emplois durables pour des personnes en difficulté. En 30 ans, plus de 2 200 emplois ont ainsi été créés.

Dans le même temps, le Relais est devenu leader de la filière en France, démontrant que professionnalisme et solidarité sont parfaitement compatibles.

A VOS AGENDAS !

JANVIER

Vendredi 10 : Cérémonie des Vœux - 19h

Samedi 11 : Concours de fléchettes JSR - Salle Communale

Dimanche 26 : Brocante Comité des Fêtes
Salle J. Lefebvre

FEVRIER

Samedi 1^{er} : Carnaval AIPE - Salle J. Lefebvre
Concours de belote JSR - Salle Communale

Samedi 8 : Carnaval JSR - Salle J. Lefebvre

Dimanche 9 : Brocante JSR - Salle J. Lefebvre

Dimanche 16 : Loto Lion's Darts - Salle J. Lefebvre

Samedi 22 : Vente permis de pêche Amicale des Pêcheurs
de 9h30 à 12h - Café le Sulky

Dimanche 23 : Brocante Jardin des Bruyères
Salle J. Lefebvre

MARS

Samedi 1^{er} : Concours de chant Force de Vaincre
Salle J. Lefebvre

Dimanche 2 : Thé dansant Force de Vaincre
Salle J. Lefebvre

Samedi 8 : Repas dansant FM Team Family
Salle J. Lefebvre
Concours de belote Clan Darts - Salle Communale
Journée Tir à l'Arc sur perche

Samedi 15 et Dimanche 16 : Loto Force de vaincre
Salle J. Lefebvre

Dimanche 23 : Brocante Comité des Fêtes
Salle J. Lefebvre

Samedi 29 et Dimanche 30 : Compétition Karaté
Salle J. Lefebvre

AVRIL

Dimanche 6 : Loto AIPE - Salle J. Lefebvre
Parcours du cœur - RDV Salle Communale
Journée Tir à l'Arc sur perche

Samedi 12 et Dimanche 13 : Porte ouverte
Véro&Isa créations - Salle Communale

Dimanche 13 : Loto Lion's Darts - Salle J. Lefebvre
Journée Tir à l'Arc sur perche

Samedi 19 : Chasse aux œufs Comité des Fêtes
Terrain du tir à l'arc sur perche

Samedi 19 et Dimanche 20 : Salon du bien-être
Comité des Fêtes - Salle J.Lefebvre

Dimanche 27 : Brocante Comité des Fêtes
Salle J. Lefebvre

MAI

Du Vendredi 2 au Dimanche 4 : Open fléchettes Clan Darts
Salle J.Lefebvre

Mercredi 7 : Plateau jeunes JSR - Terrain de foot

Dimanche 18 : Brocante de quartier Jardin des Bruyères

Samedi 24 : Après-midi jeux AIPE - Salle Communale

Vendredi 30 : Fête des voisins quartier des Bruyères

Vendredi 30 et Samedi 31 : Gala de Danse
Express&Dance - Salle J. Lefebvre

Samedi 31 : Concours de belote Clan Darts
Salle Communale

JUIN

Samedi 7 - Dimanche 8 - Lundi 9 : Tournois JSR
Terrain de foot

Vendredi 13 : Concert Le chœur de Notre Dame - Église

Vendredi 20 : Fête de l'école - Salle Jean Lefebvre

Dimanche 22 : Repas Le Chœur de Notre Dame
Salle J. Lefebvre

Samedi 28 : Repas Judo Club - Salle J. Lefebvre
Rallye photos quartier des Bruyères

JUILLET

Dimanche 6 : Concours Agility - Terrain Club Canin

Dimanche 13 : La Draisienn Club Cyclo - Salle J.Lefebvre

Lundi 14 : Kermesse - Animation - Feu d'Artifice
Comité des Fêtes

AOUT

Samedi 2 : Spectacle des 35 ans du centre aéré
Salle J. Lefebvre

Samedi 2 et Dimanche 3 :
Brocante Rue du Choquel et Ducasse du Pont d'Asquin

Samedi 30 : Don du sang - Salle J. Lefebvre

SEPTEMBRE

Samedi 6 : Concours de belote JSR - Salle Communale

Vendredi 12 : Accueil des nouveaux arrivants
Salle Communale - 19h



Samedi 13 : Concours de pêche - Étang communal
Concours de pétanque - Boulodrome

Dimanche 14 : Rando découverte - Départ Salle Communale
Repas spectacle - Salle J. Lefebvre
Programme communiqué début septembre

Samedi 20 : Soirée Année 80 Force de Vaincre
Salle J. Lefebvre

Dimanche 21 : Loto Force de Vaincre Salle J. Lefebvre

Dimanche 28 : Brocante Comité des Fêtes
Salle J. Lefebvre

OCTOBRE

Samedi 4 : Journée de pêche au profit du Téléthon
de 9h à 17h Ouverte à tous - Étang communal

Samedi 11 : Repas des Aînés - Salle J. Lefebvre
Concours de belote Clan Darts
Salle Communale

Samedi 18 et Dimanche 19 : 15^{ème} expo photos Déclit Photo
Salle Communale

Samedi 18 et Dimanche 19 : Loto - Force de Vaincre
Salle J. Lefebvre

Samedi 25 : Journée Tir à l'Arc sur perche

Dimanche 26 : Repas dansant ouvert à tous Club Pétanque
Salle J. Lefebvre
Téléthon Club Cyclo - Salle communale

NOVEMBRE

Samedi 1^{er} : Halloween Comité des Fêtes - Salle J. Lefebvre

Dimanche 2 : Loto Comité des Fêtes - Salle J. Lefebvre

Samedi 8 : Repas JSR - Salle J. Lefebvre

Dimanche 9 : Loto JSR - Salle J. Lefebvre

Lundi 11 : Armistice 14-18 - Dépôt de Gerbes
Remise des Diplômes des Médailles du travail
Remise des prix des maisons fleuries

Samedi 22 et Dimanche 23 : Marché de Noël
Véro&Isa Créations - Salle J. Lefebvre

Samedi 29 et Dimanche 30 : Marché de Noël
Force de Vaincre - Salle J. Lefebvre

Samedi 29 : Téléthon Club de tir à la carabine
Salle Communale

DECEMBRE

Vendredi 5 : Marché de Noël AIPE - École
Soirée des Associations - Salle J. Lefebvre

Dimanche 7 : TELETHON - Salle J. Lefebvre

Vendredi 19 : Spectacle de Noël des Écoles
Salle J. Lefebvre

Samedi 20 : Tournée du Père Noël dans les rues du village

Mercredi 31 : Soirée de la Saint-Sylvestre organisée par le
Chœur de Notre Dame - Salle J. Lefebvre

PRÉVENTION Intoxications au monoxyde de carbone



① INFORMEZ-VOUS
sur solidarites-sante.gouv.fr
APPELEZ LES SECOURS
en cas de suspicion en
composant le 15, le 18 ou le 112
(114 : personnes malentendantes)



Faites vérifier le bon état
de marche de votre installation
de chauffage



Respectez les consignes
d'utilisation des appareils à
combustion, ne les utilisez pas
en continu



Veillez à une aération et une
ventilation correctes, ne
bouchez pas les entrées d'air de
votre logement



ETAT CIVIL

Bienvenue à

Judith GENS née le 18 janvier 2024
Victoire GEERAERT POHIÉ née le 22 janvier 2024
Iris FILBIEN née le 7 février 2024
Soan FILBIEN né le 7 février 2024
Naël DECROIX né le 22 février 2024
Maëve RINGARD OBOEUF née le 22 mars 2024
Robin LENGRAND né le 22 avril 2024
Noah GEORGE LEFEBVRE né le 31 mai 2024
Marceau BREBAN né le 30 juin 2024
Nino MASSEMIN né le 8 juillet 2024
Mahé ZEROUAL né le 11 août 2024
Adèle CAULIEZ née le 25 août 2024
Léandre BERTIN né le 13 septembre 2024
Anya FIEVEZ née le 23 septembre 2024
Ava HANON née le 28 septembre 2024
Zoé LASSALLE née le 30 septembre 2024
Ambre FREVILLE née le 1 octobre 2024
Abbie DOURENS née le 2 octobre 2024
Solleilla TASSART née le 16 octobre 2024

Félicitations !



Julie TOUPIOL & Benoît HERMANT mariés le 24 février 2024
Dounia BENABBOU & Julien LEGRAIN mariés le 2 mars 2024
Marie CUVELLIER & Bruno CHIQUET mariés le 20 avril 2024
Laura DENOYELLE & Benjamin BLANQUART mariés le 1 juin 2024
Lydia LEJOLLIOT & Jonathan DESCAMPS mariés le 15 juin 2024
Lisa LEROY & Kévin CALIE mariés le 15 juin 2024
Isabelle VANGHELLE & Fabien MAHIEU mariés le 22 juin 2024
Laurianne BLANQUART & Alexis CELERS mariés le 29 juin 2024
Cyrille DUBOIS & Romaric ALLAIN mariés le 29 juin 2024
Inès LIMOUSIN & Kévin LECLERC mariés le 6 juillet 2024
Adeline THERY & Benjamin PLANQUE mariés le 6 juillet 2024
Laurine CHRETIEN & Valentin TRACHEZ mariés le 1 août 2024
Raïssa VANENGELANDT & Julien REMOLEUX mariés le 3 août 2024
Lima LARIDANS & Loïc DIEU mariés le 3 août 2024
Apolline BALAIR & Kévin KAUB mariés le 17 août 2024

Cassandra KIELINSKI & Rémy BEQUART pacsés le 10 février 2024
Charlotte CAUX & Maxime DETIENNE pacsés le 14 février 2024
Maele BAILLON & Jonathan BOURDON pacsés le 11 mars 2024
Mélanie BERQUEZ & Achille MASSET pacsés le 25 mars 2024
Blandine ENGRAND & Geoffrey WATEL pacsés le 22 mai 2024
Elizanne RINGOT & Yannick GENS pacsés le 23 mai 2024
Fanny CLABAUT & Vincent LENGRAND pacsés le 10 juin 2024
Juline LEGRAIN & Vincent DEVALLET pacsés le 24 juin 2024
Ophélie LEGRAND & Yann DELACRESSONNIERE pacsés le 5 octobre 2024
Océane ROUSSEL & Morgan PUCHOIS pacsés le 26 novembre 2024



Condoléances

Grégoire VASSEUR
décédé le 28 décembre 2023

Jeanne BOREUX
décédée le 12 janvier 2024

Alain DENOYELLE
décédé le 24 janvier 2024

Ernest LEFEBVRE
décédé le 05 février 2024

Ernestine SAINT-POL
décédée le 24 février 2024

Hervé BLONDAEL
décédé le 12 avril 2024

Jean MAINVIS
décédé le 20 avril 2024

Martine PERNAK
décédée le 25 mai 2024

Marie-Madeleine LEDOUX
décédée le 4 juillet 2024

Éric MONNEREAU
décédé le 8 juillet 2024

Paule JUDAS
décédée le 10 août 2024

Dominique CAULIEZ
décédé le 15 septembre 2024

Jeannine DUFOUR
décédée le 25 septembre 2024

Philippe DELOBELLE
décédé le 21 septembre 2024

Thérèse LEROY
décédée le 1 septembre 2024

Jean-Claude HAVEZ
décédé le 29 octobre 2024

Eliane LEFEBVRE
décédée le 15 novembre 2024

*Jean-Luc DEMAIRE, Maire de Racquinghem,
les membres du Conseil Municipal
et le personnel communal,
vous souhaitent une bonne et heureuse Année 2025*

